

ELECTION.

WHEREAS His Excellency, P. O. Hebert, Governor of the State of Louisiana, has issued his Proclamation dated the 19th day of February, A. D. 1853, ordering and Election to be held at the several Election precincts of this Parish, on the first Monday the 4th of April 1853...

PENSIONNAT ET EXTERNAT de jeunes demoiselles, Dirigé par Mme. Renaud, (née Trater), aux Opelousas.

Maison à Vendre. LE soussigné offre à vendre sa propriété, située sur la rue Principale, encoignure Vine, aux Opelousas.

Habitat à vendre. Le soussigné offre à vendre son Habitat, situé sur le Bayou Teche, au Petit Bois, en cette paroisse, mesurant 700 arpents.

ARISTIDE REAUD, HORLOGER. Rue du Maine en face le bureau du Courrier.

DARAN, LABICHE & Co. Marchands de Liqueurs, Sirops, Vins et Brandys Français, &c. Et des Marchands commissionnaires.

GOURDAIN & KERR, Marchands Commissionnaires, No. 25, Rue Conti, Nlle. Orleans.

HARRISON ROGERS, Shérif. Bureaux du Shérif, St. Landry, 13 Mars 1853.

AVIS DIVERS.

AUX CONTRIBUABLES DE LA PAROISSE ST. LANDRY.

EN vertu des pouvoirs dont je suis revêtu par la loi comme Collecteur des taxes de Paroisse, de la Paroisse St. Landry, pour l'année 1852, je procéderai à la collection desdites taxes, en me conformant à la loi, et je me rendrai aux endroits ci-après désignés, à l'effet de recevoir le montant desdites taxes, les jours ci-dessous fixés, entre 10 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, savoir:

GARE-DESSOUS! L et à quelques années ayant été le seul de cette paroisse, et de bien d'autres, je pense: exclus de me servir du bois du Domaine. Je préviens mes dénominateurs et autres qui ont ce droit, de bien faire attention au moins, de ne pas prendre les bois qui m'ont été achetés, pour le Domaine ou le leur, comme je me suis aperçu qu'il y en a qui le font, car je pense au moins qu'il me sera permis de faire respecter mes propriétés, même à ceux qui font des perches à la même place où ils m'ont fait condamner pour même cause.

Laine! Laine!! LE sieur J. L. COURET annonce respectueusement à ses amis et au public en général qu'il est prêt, dès aujourd'hui à acheter la laine qui pourra lui être apportée aux Opelousas, ainsi qu'il en avait l'habitude ces années dernières.

Maison à Vendre. LE soussigné offre à vendre sa propriété, située sur la rue Principale, encoignure Vine, aux Opelousas.

Habitat à vendre. Le soussigné offre à vendre son Habitat, situé sur le Bayou Teche, au Petit Bois, en cette paroisse, mesurant 700 arpents.

ARISTIDE REAUD, HORLOGER. Rue du Maine en face le bureau du Courrier.

DARAN, LABICHE & Co. Marchands de Liqueurs, Sirops, Vins et Brandys Français, &c. Et des Marchands commissionnaires.

GOURDAIN & KERR, Marchands Commissionnaires, No. 25, Rue Conti, Nlle. Orleans.

HARRISON ROGERS, Shérif. Bureaux du Shérif, St. Landry, 13 Mars 1853.

AVIS D'EDUCATION.

MR. DEMPSTER, Professeur de Langue Anglaise.

INFORME respectueusement les parents et les tuteurs des enfants de St. Martinville, que le Lundi, 8 Novembre, ses classes seront transférées dans la maison dernière occupée par Mme. Fretchou, rue du Port, où il sera chargé de recevoir ses anciens élèves.

ACADEMIE DES OPELOUSAS, Sous la direction du Révérend M. Thomas Rand, Principal.

MR. RAND a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il ouvrira son école, mardi, 4 Janvier prochain, et que les études continueront sans interruption jusqu'au 1er Juillet suivant.

SOURCES DE BELL CHENEY.

LES soussignés informent respectueusement le public qu'ils ont acheté cet établissement, et qu'ils sont en train de faire de grandes améliorations pour la commodité des visiteurs. Ces sources sont situées dans les Forêts de St. Landry, à 27 milles au nord-ouest des Opelousas, à environ la même distance d'Alexandrie et à dix milles nord du Bayou Chicot.

PRENEZ AVIS.

ALLEZ VOIR L'ÉTABLISSEMENT EN Gros ET EN DETAIL DE MYER & ALEXANDERS, A WASHINGTON, POUR FAIRE DE BONS MARCHÉS.

AVIS.

Le soussigné venant de recevoir sa commission d'Encanteur Public, pour cette Paroisse, offre ses services au public et à ses amis.

VENTES JUDICIAIRES.

Bitaire Dessevents, Crieur Public et Collecteur, Bureau aux Opelousas.



VENTE par le SHERIF. ETAT DE LA LOUISIANE. Edward J. Heard vs. M. M. & C. C. Preston.

UN NEGRE, griffe, nommé Willis, âgé de 45 ans. HARRISON ROGERS, Shérif, Bureau du Shérif, St. Landry, 26 Février 1853.

Garland & Lstrapes, AVOCATS, EXERCERONT leur profession dans les différents Cours du 15ème. District Judiciaire.

Mr. le Docteur Henri Hardy, DE la Faculté de Médecine de Paris, se propose de séjourner environ deux mois aux Opelousas.

ELECTION.

ATTENDU que Son Excellence, P. O. Hébert, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, a lancé sa Proclamation, en date du 19e jour de Février, A. D. 1853, ordonnant une Election qui aura lieu dans les différents districts d'Élection de cette Paroisse.

ELECTION.

ATTENDU que Son Excellence, P. O. Hébert, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, a lancé sa Proclamation, en date du 19e jour de Février, A. D. 1853, ordonnant une Election qui aura lieu dans les différents districts d'Élection de cette Paroisse.

VENTE PUBLIQUE.

Par le soussigné, Encanteur Public, dans et pour la Paroisse St. Landry.

UN NEGRE,

39 têtes de bêtes de bœufs de cornes faibles, 25 têtes de bœufs de cornes douces, 2 paires de bœufs de tire, 10 têtes de jumens, 12 chevaux, 40 têtes de cochons, 35 têtes de moutons, un wagon et les harnais, une pendule, une armoire, un buffet, une table, une pirogue, une cabane, quatre jougs, une herse, une marque.

UN NEGRE,

39 têtes de bêtes de bœufs de cornes faibles, 25 têtes de bœufs de cornes douces, 2 paires de bœufs de tire, 10 têtes de jumens, 12 chevaux, 40 têtes de cochons, 35 têtes de moutons, un wagon et les harnais, une pendule, une armoire, un buffet, une table, une pirogue, une cabane, quatre jougs, une herse, une marque.

AVIS JUDICIAIRES.

Vente Publique. Succession de feu Euphrosine Barré.

Le public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur public dans et pour la Paroisse St. Landry, sur l'habitation de John Close, sur le Bayou Teche, en cette Paroisse, Le Lundi, 4 Avril prochain, 1853.

UN MORCEAU DE TERRE BOISEE,

situé sur le Bayou Courtableau, en cette dite Paroisse, mesurant 4 arpents de face sur 40 de profondeur, borné au Nord par Honoré Déjean, au Sud par le morcean ci-dessous décrit, à l'Est par les terres publiques et à l'Ouest par H. Déjean et ledit Bayou.

UN MORCEAU DE TERRE,

situé ainsi sur le Courtableau, mesurant 4 arpents de face sur 40 de profondeur, borné au Nord par Zéphirin Close, Sud et à l'Est par les terres de la succession de Valentine King, et à l'Ouest par le bayou et Zéphirin Close.

L'HABITATION

commune sous le nom de "l'habitation John Close", située sur le Bayou Teche, mesurant 14 arpents de face sur ledit Bayou, sur 40 de profondeur, bornée au Nord par la terre de F. Ravio, Sud par Mme. Veuve Gradenigo, Est par les terres de F. Ravio et le domaine public, et Ouest par ledit Bayou Teche, ensemble avec les

Batisses ET AMELIORATIONS

qui y sont situées et en dépendent. La moitié indivise d'un certain lot ou demi lot de Terre,

ESCLAVES,

DES DEUX SEXES ET D'AGES DIVERS, Chevaux de tire, un étalon, un mulet, une charrette à Bœufs, un lot de bêtes à cornes en vacherie avec la marque, un lot de charnues, herbes, et autres outils aratoires, quatre mulons de pailles de mais, un lot de mais, un lot de couverts d'argent, armoires, lits et linge de lits, tables, chaises, et une infinité d'autres articles.

MOULIN A SCIE,

avec ses accessoires, La moitié indivise d'un moulin nommé Louis âgé d'environ 50 ans.

MOULIN A SCIE,

avec ses accessoires, La moitié indivise d'un lot de bois de charpente au moulin, supposé contenir 30,000 pieds, d'un autre lot de bois de charpente au Port Barré, supposé contenir environ 120,000 pieds, d'un lot de blocs de cyprès, d'un chalan appelé "Teche", d'une paire de roues de Diabole, d'une charrette à bœufs, d'une paire de jougs de bœufs, d'une chaîne Diabole.

MOULIN A SCIE,

avec ses accessoires, La moitié indivise d'un lot de bois de charpente au moulin, supposé contenir 30,000 pieds, d'un autre lot de bois de charpente au Port Barré, supposé contenir environ 120,000 pieds, d'un lot de blocs de cyprès, d'un chalan appelé "Teche", d'une paire de roues de Diabole, d'une charrette à bœufs, d'une paire de jougs de bœufs, d'une chaîne Diabole.

JOEL H. SANDOZ, NOTAIRE PUBLIC, Bureau à la Maison de Cour, Opelousas. Ou le trouvera également à ce Bureau.

AVIS DE PROFESSIONS.

Paquetbot Régulier ENTRE LA NELLE-ORLEANS ET LES OPELOUSAS. Le Bateau neuf et fin armé, RED RIVER, CAPITAINE DORSEY.

COMMENCE ses voyages comme paquetbot régulier entre la Nouvelle-Orléans et Washington, pour la saison. Ni dépenses ni peines n'ont été épargnées pour le rendre égal à tout autre bateau de sa classe sur le fleuve, et il est bien adapté pour la navigation des bayous. Le capitaine fera tous ses efforts pour contenter le public. Le fret sera à aussi bas prix qu'aucun autre bateau dans la navigation. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

T. M. WATKINS, Sellier.

ANNONCE respectueusement aux habitants de St. Landry, qu'il vient d'ouvrir de nouveau, à l'encoignure du Maine et Carrière, dans la ville de Washington, une belle et élégante Boutique de Sellier, où il aura constamment en mains tous articles concernant son métier. Il défie la concurrence pour son ouvrage. Tous ordres seront promptement remplis.

L'ARPEMENTAGE.

JOHN McDONALD se rendra promptement à tous ordres qui lui seront transmis pour arpeutage qui lui sera demandé. Son bureau est chez Mr. Chs. N. Kaler, rue du Maine, aux Opelousas. Opelousas, 8 Mai 1852.—la.

ENTERREMENTS.

Le soussigné fournira, dans le plus court délai, sur ordre: Corbillards, Cercueils, Lichars pour enterrements, &c. Tous les ordres pourront être faits à son atelier, rue de l'Union près l'Eglise Catholique. S. HARRIS. Opelousas, 18 Décembre 1852.

COURTOIS & DIDIER, PATISSIERS ET CUISINIERS.

ANNONCENT respectueusement au public qu'ils se sont établis aux Opelousas et qu'ils offrent leurs services comme Pâtisseries et Cuisiniers, au public de St. Landry. Ils entretiennent Repas de Noces, au complet, Banquets, ainsi que Gateaux et Bonsbons pour soirées. Ils sollicitent une part du patronage public. Opelousas, 11 Déc. 1852.—la.

THEODOSE S. ROBIN, AVOCAT,

S'occuPera ponctuellement de toutes les affaires qui seront confiées à ses soins dans les 14ème et 15ème Districts Judiciaires. Son bureau est le même que celui de M. John E. King, aux Opelousas. 29 janvier 1853. [6m.]

T. E. GARDINER, Avocat,

ÉTABLI ponctuellement au Grand Coteau (St. Landry) exercera sa profession dans les Cours des 14ème et 15ème Districts Judiciaires. Grand Coteau (La.) 25 Déc. 1852.—la.

B. A. MARTEL, Avocat,

OFFRE respectueusement les services de sa profession à ses amis et au public des 14ème et 15ème Districts Judiciaire. Son bureau est aux Opelousas. Opelousas, 25 Déc. 1852.—la.

CARROSSIER & FORGEON.

Le soussigné informe le public en général qu'il est maintenant prêt à exécuter, sur ordres, dans le plus bref délai et à des conditions raisonnables, des VOITURES, BUGGIES, &c. Il répare aussi les voitures, comme par le passé. Le soussigné est aussi prêt à exécuter tous ordres concernant le métier de forgeron, &c. Il sollicite respectueusement une part du patronage public. JOSEPH GIBBS. Opelousas, 2 Février 1853.—Jan.

Bardeaux! Bardeaux!

Le soussigné a en mains une grande quantité de Bardeaux de la Point aux Loups qu'il offre à vendre à bas prix. Venez les voir à son magasin, à Plaquemine Brulée ou chez C. Steel, à l'Hotel de l'Union, aux Opelousas. AUSSI: 30,000 pieds de barrière de 8 pieds, à livrer chez le soussigné. JESSE CLARK, Plaquemine Brulée, 1er Janvier 1853.

Avis au Public.

LES soussignés, marchands à Washington, désirant clore leurs affaires en cette ville, et dissoudre leur association, annoncent au public en général, qu'ils vendront leur grand assortiment de marchandises au prix coûtant, mais seulement pour du comptant. Tous ceux qui leur doivent sont requis de venir régler dans le plus bref délai. GOLDMAN & KAUFMAN. Opelousas, 11 Déc. 1852.—la.

LE COURRIER,

Publié le Samedi par JOEL H. SANDOZ & ANDRÉ MEYNIER. CONDITIONS: Le prix de l'abonnement est de trois piastres par an, payable d'avance, ou quatre piastres payable à la fin de l'année. Aucun abonnement ne sera reçu pour un temps moindre de six douze mois. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront arrêter leur abonnement devront en donner avis, par écrit, au moins un mois avant le terme de leur abonnement. Les avis se paieront de la manière suivante, savoir:—Les avis qui n'excèdent pas une piastre pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion suivante. Les avis plus longs suivront la même règle. Tout avis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, sera publié en français et en anglais, jusqu'à ce qu'il soit retiré, ou jusqu'à ce que l'éditeur juge qu'il est retiré. Les avis ou communications annonçant un candidat se paieront dix piastres, et d'avance. Les lettres ou communications adressées aux éditeurs devront être affranchies.